



MA SANTÉ 2022
UN ENGAGEMENT COLLECTIF

HÔPITAUX DE PROXIMITÉ

Comité de concertation #8

16 janvier 2020



- **RETOUR D'EXPÉRIENCE** SUR LA CONSTRUCTION DU LIEN VILLE-HÔPITAL:

Sophie SERGENT, directrice de la CPTS Liévin-Pays d'Artois
Olivier DEVRIENDT, directeur du groupe ANAHC- polyclinique de
RIAUMONT

- LES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À PRÉVOIR AU SEIN DE LA **GOVERNANCE** DES HÔPITAUX DE PROXIMITÉ
- FEUILLE DE ROUTE SUR LES TRAVAUX RELATIFS AU **MODÈLE DE FINANCEMENT** DES HÔPITAUX DE PROXIMITÉ
- POINT D'AVANCEMENT DU CHANTIER « **LABELLISATION** »

RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR LA CONSTRUCTION DU LIEN VILLE-HÔPITAL

Sophie SERGENT, directrice de la CPTS Liévin-Pays d'Artois
Olivier DEVRIENDT, directeur du groupe ANAHC- Polyclinique
de RIAUMONT

Comité de concertation DGOS « Hôpitaux de proximité »

16 janvier 2020

Gouvernance et fonctionnement avec les professionnels de ville

L'expérience de la Polyclinique de Riaumont
et de la CPTS Liévin-Pays d'Artois

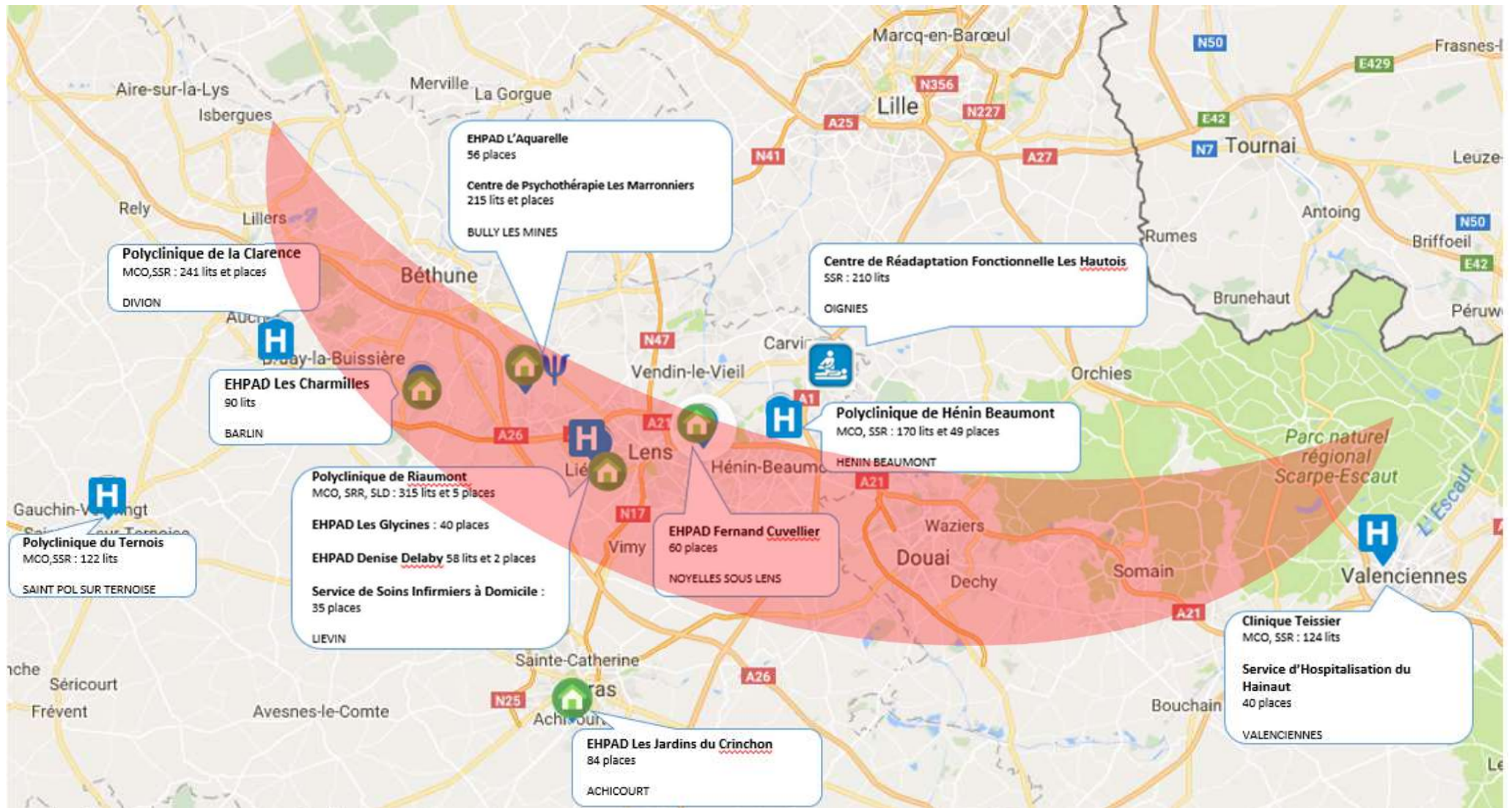


Olivier DEVRIENDT – DG groupe AHNAC (Polyclinique de Riaumont)
Sophie SERGENT – Présidente de la CPTS Liévin-Pays d'Artois



L'AHNAC : un groupe associatif de santé implanté sur le Bassin Minier du Pas-de-Calais

Champs sanitaire et médico-social



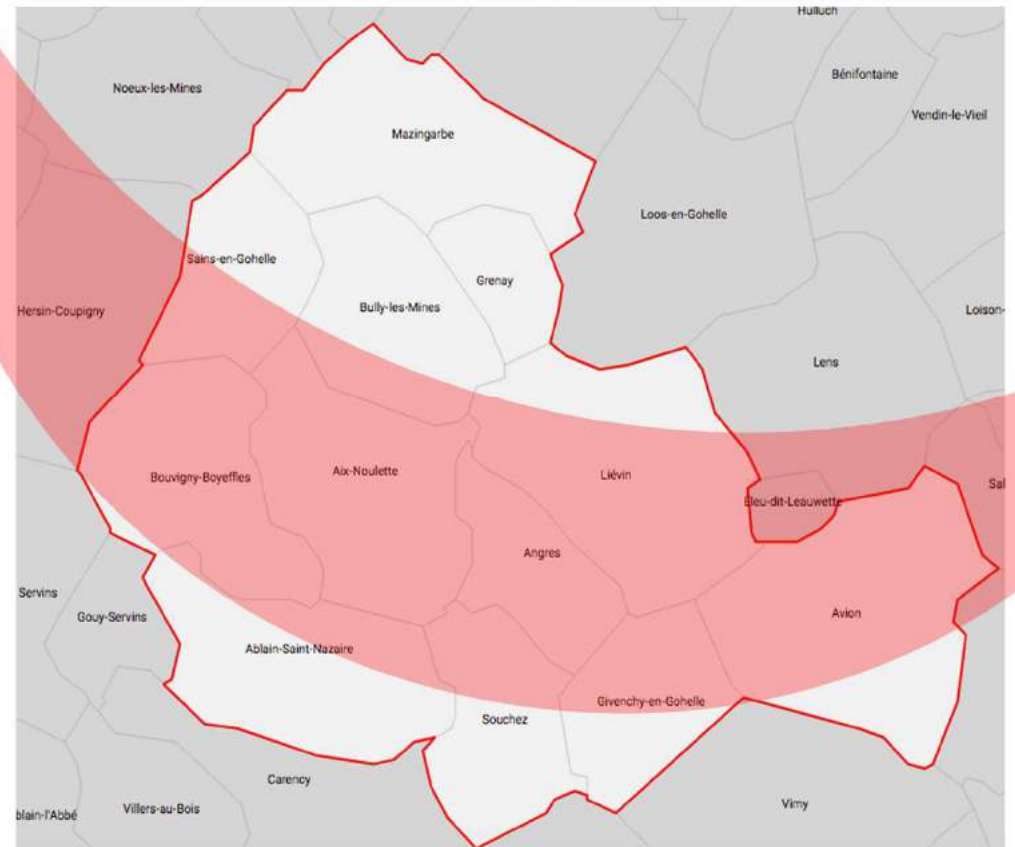
La Polyclinique de Riaumont (Liévin) : à l'origine un établissement MCO-SSR qui a fait évoluer son offre de soins vers la gériatrie et les soins de proximité

- ➔ Recomposition de l'offre de soins du territoire, sous l'égide de l'ARS**
- ➔ Partage des activités avec le CH de Lens**
- ➔ Riaumont :**
 - Urgences**
 - Consultations de spécialistes**
 - Médecine polyvalente**
 - SSR polyvalents**
 - Médecine gériatrique**
 - SSR spécialisés**
 - Médico-social**
 - Filières organisées avec les autres établissements du territoire (sanitaires et médico-sociaux)**

Le territoire « Liévin-Pays d'Artois »

⇒ Le territoire est caractérisé par :

- 12 communes
- près de 115 000 habitants
- un chômage élevé
- une surmortalité / région & national
- une densité en professionnels de santé inférieure aux moyennes régionale et nationale



La CPTS Liévin-Pays d'Artois

- ➔ **Née d'un besoin de se parler entre professionnels de santé sur des questions pratiques (perfusions à domicile, ordonnances ...)**
- ➔ **Invitation d'un médecin chef de service des urgences**
- ➔ **Lancement d'un Comité ville-hôpital sur l'amélioration des pratiques**
- ➔ **Elargissement vers une structure pluridisciplinaire**
- ➔ **Rencontres, information des professionnels de santé du secteur, issus de professions différentes**
- ➔ **Création de la CPTS associant les professionnels de ville, l'hôpital et le médico-social : 64 PFS fin 2019**
- ➔ **Projet de santé répondant aux besoins du territoire :**
 - Axes prioritaires :**
 - **Optimiser le parcours des personnes âgées**
 - **Organiser la prise en charge des patients chroniques**

Quelques actions concrètes ou à venir

- ⇒ Organisation de l'accès aux soins non programmés sur le territoire : articulation entre la ville et la Polyclinique**
- ⇒ Conférences de santé publique et à destination des professionnels sur le thème du Bien Vieillir et de la prise en charge de la maladie d'Alzheimer**
- ⇒ Organisation du dépistage de la fragilité en ville**
- ⇒ Prise en charge des maladies inflammatoires chroniques**
- ⇒ Prévention : vaccination, iatrogénie médicamenteuse, obésité ...**
- ⇒ Téléconsultations en EHPAD pour éviter les déplacements inutiles des personnes âgées**

2018

Invitation

Conférence
de Santé Publique
Territoire Lens/Liévin

LES CLÉS DU
**bien
VIEILLIR**



MERCREDI
10 OCTOBRE
2018
19h30 > 22h



Chaque jour,
prendre soin
de la santé
de chacun

en collaboration avec

LA COMMUNAUTE
PROFESSIONNELLE
TERRITORIALE DE SANTE
LIEVIN-PAYS-D'ARTOIS

PROGRAMME DES INTERVENTIONS

“ Dépistage et prise en charge de la fragilité chez le patient âgé sur le territoire ”

Introduction :

• Qu'est-ce que la CPTS ? Pourquoi
par Sophie SERGENT, Présidente de la CPTS

• La prise en charge du patient âgé
en ville,
par le Dr EL MASRI, Président du Comité de
liaison ville/hôpital

• Qu'est-ce que la fragilité du patient ?
Comment la dépister ?,
Intervention du Dr MAZAJCZYK, Responsable
du Pôle Gériatrique du Groupe AHNAC

Table ronde :

Quels outils communs peuvent être
déployés sur le territoire Lens-Liévin pour
garantir une prise en charge optimale du
patient âgé ?

2019

LES CLÉS DU BIEN-VIEILLIR

Prévenir LA MALADIE D'ALZHEIMER CE QU'IL FAUT SAVOIR

MARDI 12
NOVEMBRE
2019
14h-17h

Tout public
Entrée gratuite
Places limitées



Ateliers et stands
de 14h à 17h
Table-ronde
à 15h

Centre Arc en Ciel
9 Place Gambetta
à Liévin

Programme et
renseignements:
www.ahnac.com



CPTS
Liévin - Pays
d'Artois

Pas-de-Calais
Le Département



Vous accompagnez au quotidien un proche âgé ?

Vous êtes senior,
à l'écoute de conseils pour bien vieillir ?

Les professionnelles de santé de la Polyclinique de Riамont, Pôle de Référence en Gériatrie (Groupe AHNAC), les professionnelles libérales et structures médico-sociales membres de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Liévin - Pays d'Artois et la Ville de Liévin vous invitent à un après-midi d'échanges et d'information.

Prévenir LA MALADIE D'ALZHEIMER : CE QU'IL FAUT SAVOIR

PROGRAMME

14h : Ouverture des portes

Tout l'après-midi, ateliers-conseils & stands vous donnent rendez-vous : prévention, accompagnement, aides administratives et financières, hébergements de courte ou longue durée, prise en charge de nuit, groupe de paroles d'aidants,...

15h - 15h45 :

« Quels sont les signes cliniques qui doivent évoquer la maladie ? Quand faut-il consulter ? Quels sont les stades d'évolution de la maladie ? Quels sont les traitements ? »

Présentation médicale et point d'actualité sur la maladie d'Alzheimer réalisée par le Docteur Christophe MARESCAUX, gériatre à la Polyclinique de Riамont. Suivie d'une séance de questions-réponses.

15h45-16h30 :

Accompagnement médical, aide administrative, services et hébergements du malade et de l'aidant... quelles solutions existe-t-il sur le territoire selon les stades de la maladie ?

Table ronde avec
AHNAC réunissant
Christophe MARE
à la Maison de l'
Alzheimer 62.

17h : Clôture

INVITATION

Conférence

de Santé Publique Territoire
Lens/Liévin

du BON USAGE DES MEDICAMENTS POUR LES SENIORS

MARDI
12 NOVEMBRE
2019
19h30 > 22h



Apudace 03 20 35 600



Pas-de-Calais
Le Département

CPTS
Liévin - Pays
d'Artois



Réactivation du Comité de liaison Ville-Hôpital

➔ Les missions de la CPTS sont encadrées par la réglementation :

- coordonner les actions des professionnels de santé d'un territoire
- faciliter l'accès à un médecin traitant
- organiser la prise en charge des soins non programmés
- mettre en œuvre des projets de santé en fonction des priorités de santé du territoire
- actions de prévention

➔ Comité de liaison Ville-Hôpital : davantage vocation à travailler sur des questions pratiques de fonctionnement et relations entre les professionnels de ville et l'hôpital

- analyse des FEI
- courriers de liaison
- accès au dossier médical
- prescriptions, matériel médical en sortie d'hospitalisation etc ...

La gouvernance

- ⇒ **Définition de la gouvernance ?**
- ⇒ **La place de l'hôpital de proximité dans la gouvernance de la CPTS**
- ⇒ **La place des professionnels de ville dans la gouvernance de l'hôpital de proximité / travailler ensemble**

Merci de votre attention

LES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À PRÉVOIR AU SEIN DE LA GOUVERNANCE DES HÔPITAUX DE PROXIMITÉ



ENJEUX

- Faire de l'hôpital de proximité **un point de rencontre** entre la ville et l'hôpital
- Proposer des modalités de fonctionnement permettant de mieux prendre en compte les **enjeux territoriaux**
- Susciter **l'adhésion des acteurs** pour améliorer l'attractivité des professionnels, notamment de ville pour développer **l'exercice mixte**



PREMIERS ARBITRAGES RENDUS

- La gouvernance des hôpitaux de proximité **sera ouverte aux professionnels de ville** (a minima représentation des CPTS au sein des CME)
- Les hôpitaux de proximité de statuts publics font partie des GHT mais bénéficieront de **marges d'autonomie**



UNE HABILITATION LARGE AU SEIN DE L'ARTICLE 35 DE LA LOI OTSS POUR DEROGER AU DROIT COMMUN SUR CE CHAMP



LES POINTS DE CONSENSUS

- L'association des acteurs de la médecine de ville est une **condition de réussite** du modèle des hôpitaux de proximité
- Le périmètre des activités de proximité devant faire l'objet de projets articulés correspond à celui des **missions d'organisation des CPTS et de leur déclinaison concrète**
- Les modalités de coopérations doivent être **souples et réactives** et peuvent se greffer à des instances existantes

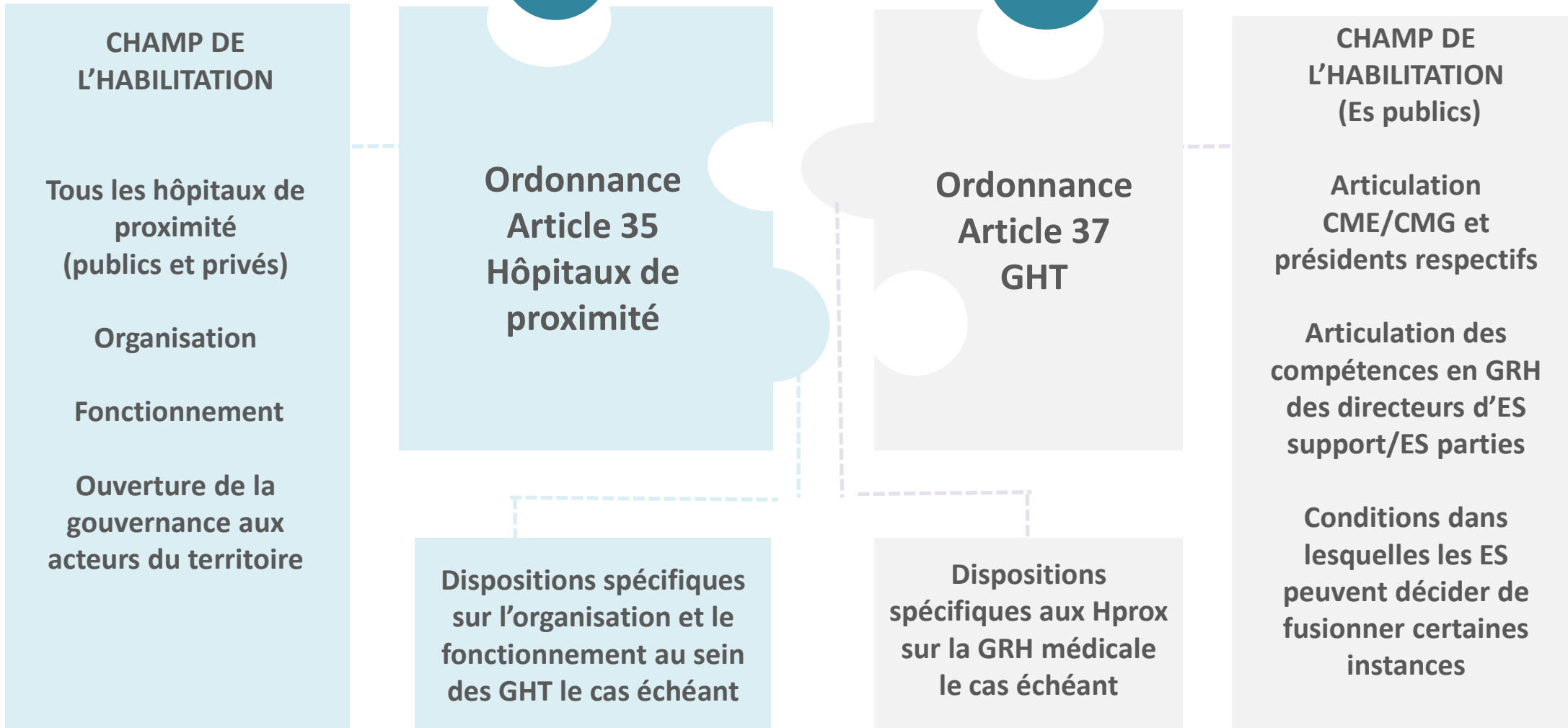


LES POINTS PLUS SUJET A DEBAT

- Le **cadre formel** de la coopération (voie délibérative ou consultative des professionnels de ville notamment)
- Les relations entre l'hôpital de proximité (lorsqu'il est de statut public mais pas uniquement) et les **GHT**



Contexte général: volonté forte d'engager une simplification administrative pour tous les établissements de santé



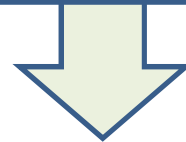


OBJECTIFS

Co-construction de projets commun en réponse aux besoins de la population avec les acteurs de la ville et du territoire (déclinaison concrète des missions des hôpitaux de proximité en cohérence avec le projet de santé des CPTS).



Quelles spécificités/dérogations au droit commun dans la gouvernance des hôpitaux de proximité?



Les « invariants » au sein de la gouvernance des hôpitaux de proximité (en plus de la participation des CPTS à la CME de l'Hôpital de proximité).

FEUILLE DE ROUTE : MODÈLE DE FINANCEMENT DES HÔPITAUX DE PROXIMITÉ



TRAVAUX A CONDUIRE POUR L'APPLICATION DE L'ARTICLE 33 DE LA LFSS POUR 2020

LE MODÈLE CIBLE

Une **garantie** des recettes de l'activité de médecine qui **protège** de toute perte de revenus, et qui ne prend en compte que les évolutions positives de l'activité, sur un **cycle pluriannuel**

+

Une **dotation de responsabilité territoriale** permettant l'investissement de l'hôpital de proximité dans des services de proximité favorisant **l'accès aux soins et minimisant le recours à l'hospitalisation**



En cohérence avec le projet de santé de la **CPTS** du territoire

ELÉMENTS À DÉTERMINER POUR UNE PUBLICATION DU DECRET A L'ETE 2020

- Durée du cycle (3 ou 4 ans)
- Modalités de **fixation**
- Modalités de **révision**

Modalités :

- de soutien à l'activité de **consultations*** et accès à des **plateaux techniques**
- de rémunération des **temps « non cliniques »** des médecins libéraux en exercice mixte
- de financement des **missions** définies dans la loi OTSS en articulation avec les projets des CPTS

Trajectoire adoptée au cours du comité de concertation du 7/11: privilégier l'application d'un modèle simple et lisible en première intention sans perdre l'ambition d'une prise en compte d'indicateurs adaptés aux hôpitaux de proximité et au renforcement du lien ville/hôpital

*proposées en complémentarité de l'offre libérale existante



LA GARANTIE PLURIANNUELLE

- **Les modalités de fixation en T0**
 - Période de référence pour les recettes (2 ou 3 ans)
 - Prise en compte des besoins du territoire (PRS)
- **Les modalités de révision**
 - Recettes historiques
 - Activité
 - Prise en compte des besoins du territoire (PRS)
 - Qualité des prises en charge

MODALITES DE TRAVAIL

Simulations sur la base de la liste des hôpitaux de proximité

GT avec les ARS

CALENDRIER

Premières propositions:
Comité #9
(5 mars)



LA DO- RESP

- **Soutien aux activités socles**
 - Les consultations
 - Accès à des plateaux techniques
- **Soutien à l'exercice mixte: temps « non cliniques » des médecins libéraux**
- **Financement des activités partagées**

Un GT avec quelques ES pilotes + enquête auprès de qq ES pour identifier les facteurs de surcoûts
GT ARS/ ATIH

Sollicitation de qq ES pilotes, travaillant avec des libéraux

GT ES pilotes/CPTS

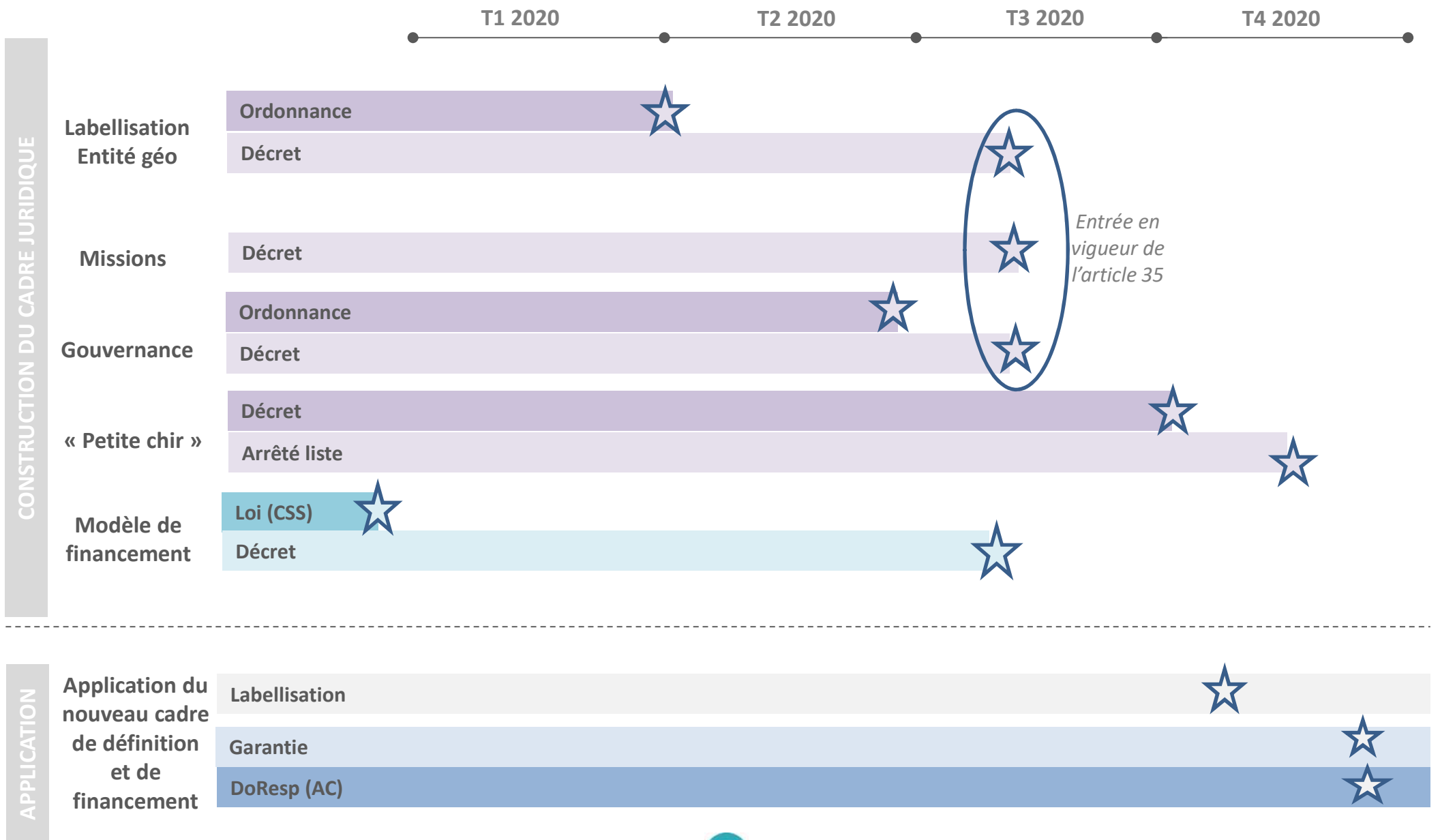
Premières propositions
Comité de concertation
#9 et #10

Premières propositions
Avant l'été

POINT D'AVANCEMENT DU CHANTIER « LABELLISATION »



CALENDRIER DE DEPLOIEMENT SUR L'ANNEE 2020





MODALITES CONCRETES DE TRANSITION DES « HÔPITAUX DE PROXIMITE DECRET 2016 » EN COURS DE DEFINITION

- Identification des axes d'accompagnement
- Modalités de préfiguration du modèle de financement 2020



LANCEMENT DES TRAVAUX SUR LA PROCEDURE DE LABELLISATION AVEC LES ARS



STABILISATION DES TEXTES DE L'ORDONNANCE RELATIVE A LA LABELLISATION



JEUDI 5 MARS DE 14H A 16H30-salle 7275R

VENDREDI 24 AVRIL DE 14H A 16H30- salle 7275R